

**Ministry of Education**

Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Le 9 mai 2016

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la modernisation de notre système de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance est l'une de nos grandes priorités. Ensemble, nous œuvrons à créer un système accessible, cohérent et de grande qualité pour les enfants de l'Ontario et leur famille. La *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et la première série de règlements sont entrées en vigueur le 31 août 2015.

En 2015-2016, le ministère de l'Éducation a lancé la deuxième série de propositions réglementaires en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, et a mené un vaste processus de consultation au cours duquel il a recueilli de précieux commentaires de ses partenaires et du public. Par l'intermédiaire du Registre ontarien de la réglementation, le Ministère a reçu plus de 1 300 observations de municipalités, de fournisseurs de services de garde agréés, de groupes d'intérêts, d'associations professionnelles, de conseils scolaires, d'éducateurs de la petite enfance inscrits, de parents et de particuliers.

Je suis ravie de vous annoncer que, grâce à ces efforts, nous avons franchi une autre étape importante de notre travail de transformation. Le 9 mai 2016, le Ministère a déposé la deuxième série de règlements pris en application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* auprès du registrateur des règlements et les a publiés sur le site Lois-en-ligne.

Ces règlements visent à poursuivre le travail de modernisation et de transformation du secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance. Votre participation à titre de membre du Comité consultatif ministériel pour la petite enfance a permis d'orienter l'élaboration de ces règlements.

Dans le cadre du processus de consultation, le Ministère a constaté l'important appui à l'égard des changements visant à améliorer la qualité des services de garde et à actualiser et renforcer les exigences en matière de santé et de sécurité. Il a également compris que vous étiez favorables aux approches qui accordent une plus grande souplesse en ce qui concerne les groupes d'âge et les ratios et qui maintiennent un engagement fort envers l'offre de services de garde de qualité qui sont sécuritaires et qui favorisent le développement de l'enfant. Bon nombre d'entre vous ont aussi dit être d'accord avec les propositions relatives à la gestion du système de services et à l'amélioration de l'accès aux programmes de loisirs autorisés et aux programmes avant et après l'école.

.../2

Certaines personnes se sont dites préoccupées par les répercussions des groupes d'âge et des ratios proposés sur la qualité des services et l'accès à ceux-ci et par les possibles difficultés financières associées à un certain nombre de propositions comme l'augmentation nécessaire du nombre d'employés qualifiés et le renforcement des exigences concernant la sieste. En outre, des précisions ont été demandées au Ministère dans plusieurs domaines.

Le Ministère a pris acte de ces préoccupations et y a répondu par une nouvelle approche qui tient compte des commentaires reçus. Parmi les principaux changements apportés, citons :

- la mise en œuvre d'une nouvelle approche **facultative** pour les groupes d'âge et les ratios qui sera élaborée, mise à l'essai et évaluée en collaboration avec nos partenaires;
- la suppression de la nouvelle exigence consistant à avoir un employé présent lorsqu'au moins trois bébés de moins de 18 mois se trouvent dans une aire ou une salle de repos séparée;
- l'autorisation de ratios réduits pour les groupes d'enfants de plus de 12 mois et l'augmentation des périodes où les ratios réduits sont permis, le matin et le soir;
- l'instauration de plus longues périodes de transition pour laisser aux gestionnaires de système de services le temps d'élaborer leur plan de services.

Pour en savoir plus sur les nouveaux règlements et sur le plan de modernisation des services de garde d'enfants de l'Ontario, rendez-vous à l'adresse [www.edu.gov.on.ca/gardedenfants](http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants).

Le Ministère a mis au point plusieurs ressources pour soutenir les fournisseurs de services de garde et les familles de l'Ontario pendant la transition. Vous recevrez sous peu des renseignements à ce sujet ainsi que des liens vers ces ressources par voie de note de service adressée à tous les membres du secteur.

Ces nouveaux règlements marquent une nouvelle étape dans l'établissement d'un cadre réglementaire visant à soutenir la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.

Nous poursuivrons donc notre précieuse collaboration en reprenant nos discussions plus tard dans l'année.

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour le rôle majeur que vous avez joué dans l'élaboration de cette deuxième série de règlements. Votre apport ainsi que les commentaires et conseils que vous avez donnés par l'intermédiaire du Comité consultatif ministériel pour la petite enfance se sont avérés inestimables. Vos contributions ont orienté notre approche et j'espère que vous en voyez les résultats dans les règlements.

Je vous remercie à nouveau pour votre engagement envers les enfants et les familles de l'Ontario. Votre excellent travail contribue à faire de notre système de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance l'un des meilleurs au monde. Je crois fermement qu'ensemble, nous offrons aux enfants de l'Ontario le meilleur départ dans la vie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, reading "Liz Sandals". The signature is fluid and cursive, with the first name "Liz" written in a larger, more prominent script than the last name "Sandals".

Liz Sandals